

des Princes &c. Novemb. 1704. 341
ne de ma bonne Ville de Paris, au jour
& à l'heure que le Grand Maître, ou le
Maître des Ceremonies vous d-ra de ma
part. Je lui ordonne d'y convier mes
Cours, & ceux qui ont accoustumé d'y
assister: Sur ce je prie Dieu, qu'il vous
ait, Mon Cousin, en sa sainte & digne
garde. Ecrit à Fontainebleau le 9. Octobre
1704. Signé LOUIS, & plus bas PHELI-
PEAUX, “

X. Huit Bataillons des troupes qui ont
servi dans les Sevenes ont eu ordre de s'aller
embarquer pour passer en Italie, ce qui justifie
ce qu'on a déjà avancé, que le Languedoc re-
prend son ancienne tranquillité.

XI. Le Sr. de St. Second Colonel, qui
fut fait prisonnier avec son Regiment à
Hochstedt, ayant été relâché sur sa parole,
s'est rendu à Fontainebleau pour justifier sa
conduite & celle de son Regiment, dont il
demande le rétablissement: il soutient qu'il
combattit toute la journée contre la Cavale-
rie Angloise, & qu'ayant eu le malheur d'être
fait prisonnier, les ennemis lui avoient fait des
offres très-avantageuses, pour l'engager à
prendre parti parmi eux.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**E Patriarche des Maronites du Mont-
Liban, qui étoit frere du Prince Abou-
Noufel, a été tué & volé par son interprète
dans la Morée, où il étoit allé faire la quête
avec la permission de la République de Veni-
se. Les